

Paroisse de Saint Gabriel La Montagne
Denier de l'église 2018

Bonjour !

Le denier de l'église représente la première ressource de financement de l'église.

Depuis 1905 et la loi de séparation de l'église et l'état, nous ne recevons plus de subvention. Il est donc important en cette période de carême qui s'annonce d'apporter votre contribution selon vos moyens pour cette année 2018.

Merci de déposer votre don / votre denier d'église (soit au secrétariat soit dans les paniers de quêtes)

Rappelons que si vous payez des impôts* sur le revenu, vous bénéficierez d'une déduction fiscale.

Merci d'avance pour votre générosité.

«²² Tu prélèveras chaque année la dîme sur tout le produit de ce que tu auras semé et qui aura poussé dans tes champs » (Dt 14,22)

⁷ Que chacun donne selon la décision de son cœur, sans chagrin ni contrainte, car Dieu aime celui qui donne avec joie » (2Cor 9,7)

DENIER D'ÉGLISE : PAROISSE DE SAINT GABRIEL LA MONTAGNE REUNION	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Adresse (suite)	
Code postal / Ville	
Email	@
Téléphone / gsm	
Ci-joint la somme de	Euro
Don en espèce	Don en chèque N°

Bénéficiaire =Paroisse Saint Gabriel, 6 Rue Saint Gabriel, 97417 La Montagne.

*Déduction d'impôt de 66% conformément à la loi du 78-17 du janvier 1978 dans la limite de 20% du votre revenu imposable.